



COMMUNE DE MAURECOURT
78780

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026

Date convocation :
4 avril 2026

Date affichage avis :
4 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Xavier TALON, Maire.

Étaient présents : Mme Martine MORY, M. Didier GUERREY, Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, M. Régis TRICHARD, Mme Alice FOURNIL, M. Sylvain PERROT, M. René CHOTEAU, Mme Michèle BARATELLA, Mme Nicole COURBET, Mme Astrid DELANNOY, M. Joël DRECOURT, Mme Annette MORIN, Mme Valérie BAYLOT, Mme Françoise de VINZELLES, Mme Véronique GOUSY, M. Rémi LEVÊQUE, M. Kanesamohan KANAGARAJAH, Mme Noémie CASSELEUX, M. Côme GRONDIN, Mme Nadia LAARAJ, M. Anthony DESCHAMPS, M. Kevin GOUALCH, M. François LEVEEL, Mme Aurélie RICHARD, M. Niels JULIEN-SAINT-AMAND.

Excusé : M. Jean-Luc HOUBRON (représenté par Mme Valérie BAYLOT)

Secrétaire de séance : M. René CHOTEAU

Objet :
**FIXATION DU
NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL AU
COMITÉ SOCIAL
TERRITORIAL,
MAINTIEN DU
PARITARISME ET
DÉCISION DU
RECUEIL DE
L'AVIS DES
REPRÉSENTANTS
DES
COLLECTIVITÉS
ET
ÉTABLISSEMENTS**

Le Conseil Municipal ;

Sur présentation de Madame Martine MORY ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2 et 4 ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 90 agents (Commune + CCAS) ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- Le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20260409-2026-28-29-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

- Le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement.

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 10 avril 2026



Le Maire
Xavier TALON

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20260409-2026-28-29-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

ARRONDISSEMENT DE SAINT GERMAIN EN LAYE - CANTON DE CONFLANS SAINTE HONORINE
1, RUE DU MARECHAL LECLERC - 78780 MAURECOURT
TELEPHONE : 01.39.70.23.20

